

## LE FONDS METROPOLITAIN “AIX-MARSEILLE-PROVENCE AMORCAGE”

*Vous êtes porteur d'un projet technologique et innovant ?  
Votre future entreprise n'est pas encore créée et vous projetez de  
l'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence ?*

Si oui, le dispositif **AMPA** peut vous intéresser !

### Quels enjeux ?

La Métropole Aix-Marseille-Provence a développé à l'échelle du territoire métropolitain une aide financière sous forme d'avance (prêt à taux zéro) dans le but de :

- **Favoriser** l'émergence de projets innovants à fort potentiel de développement
- **Constituer** un levier financier pour les projets innovants et technologiques

### Pour qui ?

#### 3 conditions pour bénéficier du prêt d'honneur :

- Être un porteur de projet à caractère technologique et innovant
- Projeter de s'implanter sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence
- Ne pas avoir créé son entreprise

#### Notre objectif

↳ Permettre aux futurs créateurs d'entreprises de valider un certain nombre d'hypothèses (études techniques et de marché, brevets, prototypes...) pour maximiser les chances de succès de leurs entreprises.

### Quelle aide ?

*Un prêt d'honneur entre **20 000 et 40 000 €** à taux 0% pour propulser votre projet !*

Un outil cofinancé par l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence et géré par Pays d'Aix Développement.

Pour plus de renseignements sur notre offre, n'hésitez pas à contacter Pays d'Aix Développement au 04 42 17 02 32 ou [ampa@provence-pad.com](mailto:ampa@provence-pad.com)